

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 1821

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 18 septembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 1821 relatif à la circulation des camions et véhicules outils. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Transports du Québec, le 9 janvier 2019.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de la Ville dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 23^e jour du mois de janvier 2019.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière